

**Arrêté de nomination d'un
administrateur provisoire
n°2024-549**

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE GRENOBLE ALPES,

DIRECTION DES
AFFAIRES
JURIDIQUES ET
INSTITUTIONNELLES

daji-direction @
univ-grenoble-alpes.fr

Université Grenoble Alpes
CS 40 700
38 058 Grenoble Cedex 9

*Vu le code de l'Éducation,
Vu le code de la commande publique,
Vu le décret n°2023-1034 du 8 novembre 2023 pérennisant les statuts de l'Université Grenoble Alpes,
Vu l'élection par le Conseil d'administration du 16 mai 2024 de Monsieur Yassine LAKHNECH à la présidence de l'Université Grenoble Alpes,
Vu la fin du mandat de l'équipe de direction au 15/11/2024,
Vu l'avis du Comité d'Orientation Stratégique du pôle PAGE en date du 15/11/2024,
Vu l'avis du Directoire en date du 15/11/2024.*

ARRETE

ARTICLE 1 :

Monsieur Jean-Charles AUGEREAU est nommé administrateur provisoire du pôle PAGE à compter du 16 novembre 2024 et jusqu'à l'élection d'un nouveau directeur ou d'une nouvelle directrice.

ARTICLE 2 :

Pendant cette mission Monsieur Jean-Charles AUGEREAU sera assisté de Mesdames Corinne GOY et Anne PAUL comme adjointes.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois. Dans ce même délai un recours gracieux peut être déposé auprès du Président de l'Université Grenoble-Alpes, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté est soumis à publicité au sein de l'établissement. Il est également transmis au Recteur de la région Auvergne-Rhône-Alpes, Chancelier des universités.

ARTICLE 5 :

Le Directeur général des services de l'Université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 15 novembre 2024

Le Président de
l'UNIVERSITE GRENOBLE ALPES

Yassine LAKHNECH



Publié le : 19/11/2024

Transmis au Rectorat le : 19/11/2024